Image not found or type unknown

Défaut de conseil de mon ex avocat et de mon expert comptable

Par **chaco**, le **20/07/2016** à **20:29**

Bonjour, mon commerce a été détruit par un incendie ma compagnie d'assurance m'a accusé, je fais appel à mon avocat et lui demande s' il faut que je me radie de la chambre des métiers et que je dénonce mon bail, elle me répond, non, car celas feras de la perte d'exploitations. Je perçois les indemnités de la compagnie d'assurance et je reprends l'activité. Trois mois plus tard je reçois la régule du R . S. I qui est de 60 000 € alors que le chiffre d'affaire est de 80% d'avent sinistre soit 5 000 €, je pose des questions, l'avocat rejette la faute sur l'expert-comptable et lui, fait la sourde oreilles.

Aujourd'hui mon entreprise a été mis en liquidation judiciaire et j'ai tout perdu.

Je voudrais savoir si je peux entamer une procédure contre l'avocat et l'expert-comptable.

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés